

COMITE DIRECTEUR

Réunion des vendredi 27 et Samedi 28 Février 2009 à Lisses.

-
- Présents : M. Yvan MAININI, Président.
Melles Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER. Mmes Françoise AMIAUD, Anne-Marie ANTOINE, Roselyne BIENVENU, Yolaine COSTES, Sophie GABORY, Catherine GISCOU, Nadine GRANOTIER, Loetitia MOUSSARD-LOUBENS, Jacqueline PALIN, Marie-Noëlle SERVAGE et Nicole VERLAGUET.
MM Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Francis FLAMME, Jean-Marie FLORET, Frédéric FORTÉ, Bernard GAVA, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Christian LECOMPTE, Philippe LEGNAME, Christian MISSER, Gérald NIVELON, Georges PANZA, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre SIUTAT et Yannick SUPLOT.
- Invités : MM. Jacques ASTROU, Roland BLIEKAST, René KIRSCH et Daniel SIBOT.
- Excusés : MM. Rémy GAUTRON et René LE GOFF.
- Assistent : MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Yann BARBITCH, Raymond BAURIAUD, Julien MATHONNIERE et David VALLEE.
Mme Céline PETIT.
-

Réunion du Vendredi 27 Février 2009 – 14h00

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue aux membres présents et aux personnes invitées à participer au séminaire qui suivra cette réunion. Il excuse Rémy GAUTRON et René LE GOFF, souffrants et leur souhaite un prompt rétablissement.

Information :

- Cinq nouvelles Fédérations ont rejoint les quatre déjà actionnaires de la Société SVIF, agence de voyage de la FFBB, ce qui porte à neuf le nombre de Fédérations actionnaires dans la Société. Cela pourrait devenir un outil de mutualisation.
- Le nombre des licenciés est en légère baisse de -1,6% par rapport à l'année dernière, à la même date.
- La Semaine des As a eu lieu au Havre du 12 au 15 Février 2009. Ce fut une manifestation de qualité, des félicitations sont adressées à la Ligue Nationale de Basket.
- L'Etat souhaite apporter des modifications sur :
 - Le Haut Niveau
 - Une modification législative sur le sport professionnel
 - Une modification règlementaire sur les questions de gouvernance dans les fédérations sportives (nombre de mandats et constitution des Assemblées Générales).
- Equipe de France A Masculine : une conférence de Presse se tiendra à la FFBB le 4 mars prochain, pour annoncer le nom de l'Entraîneur de la sélection et la composition du Staff Technique, avec la mise en place d'un Consultant Technique (pont entre la culture américaine et la culture européenne). A noter que Boris DIAW devrait être retiré de la liste noire des assurances.
- Une réunion a eu lieu pour trouver un accord général sur l'organisation de l'Euroleague.
- L'Assemblée Générale de FIBA Europe se déroulera les 8, 9 et 10 Mai 2009 à Cannes.
- Les finales des Coupes de France se dérouleront les 16 et 17 Mai 2009, à Bercy.

- Le Séminaire qui suivra cette réunion aura pour principal objectif de dégager les grandes lignes du projet fédéral.

2. Réglementation :

- Nominations complémentaires Chambre d'Appel.

Yvan MAININI rappelle que la Chambre d'Appel avait été partiellement constituée lors du Comité Directeur des 9 et 10 Janvier 2009, avec les personnes suivantes :

- EITO-HUET Françoise
- LANG Jacques
- LUTHI Walter
- MARTIN Luc
- PREVOSTO Michel
- SALIOU Gérard

Il propose d'ajouter :

- AUTHIE Claude
- BES Daniel
- COULON Philippe
- TERRIENNE Michelle

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

- Nomination du Délégué de la Zone GUYMARGUA.

Yvan MAININI : Ginette GOTTE a effectué un très bon travail sur la Zone GuyMarGua, mais à présent elle n'est plus Présidente de Ligue.

Jean-Marc JEHANNO précise que l'actuelle équipe en place au sein de la Ligue de Guadeloupe ne souhaite pas poursuivre avec Ginette GOTTE en tant que responsable de Zone. Il propose donc de nommer Monsieur Michel POMMIER, nouveau Président de la Ligue de Martinique.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

- Nomination du Conseiller pour les grands équipements et les grands événements.

Yvan MAININI propose que Jean-Pierre SIUTAT soit nommé au poste de Conseiller pour les Grands Evénements et les Grands Equipements.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

- Modifications réglementaires 2009-2010.

Stéphanie PIOGER propose aux membres du Comité Directeur de suivre les différentes propositions de modifications réglementaires sur le document distribué et précise que ces modifications sont proposées par les différentes commissions concernées.

** Règlements Sportifs particuliers et cahier des charges de NF1 (annexe 1) :*

Nicole VERLAGUET : les Présidents des clubs de NF1 se sont réunis la semaine dernière. Les modifications proposées visent notamment à déroger au principe de production d'un titre de séjour dont la date d'entrée en France est antérieure au 1^{er} Janvier de la saison en cours. Cette modification pourrait être un élément favorable pour relancer la division.

Yvan MAININI : cette demande a déjà été faite lors d'une précédente réunion du Comité Directeur. Il faut tout d'abord que la Commission Juridique étudie l'impact réel d'une telle modification.

Nicole VERLAGUET : les clubs de NF1 souhaitent également ajouter l'obligation de justifier le statut des joueuses qui participeront à ce championnat, et donc déposer les contrats à la FFBB. Actuellement, quelques clubs le font, mais ce n'est pas une obligation. Les Présidents des clubs de NF1 souhaitent rendre cette opération obligatoire, faute de quoi l'équipe concernée ne pourrait pas participer aux rencontres de la division. Les clubs doivent aujourd'hui envoyer les contrats pour pouvoir remplacer une joueuse inapte physiquement jusqu'à la fin de la saison sportive.

Yvan MAININI rappelle : il y a aujourd'hui une obligation pour les joueuses de faire parvenir leurs contrats, mais que toutes les joueuses de NF1 ne disposent pas de contrat. La division n'est pas à caractère professionnel. Il n'y a pas d'obligation d'enregistrer les contrats pour que les joueuses participent.

Nathalie LESDEMA précise que la majorité des joueuses de NF1 sont rémunérées.

Jean-Pierre SIUTAT est favorable à cette proposition de modification, qui serait d'un grand intérêt rien qu'à titre d'observatoire. Ce serait une très bonne préparation pour les clubs montant en Ligue Féminine et pourrait également servir en cas de besoin d'un joker médical.

Yvan MAININI : Il faut tout d'abord que la Commission Contrôle de Gestion réalise une étude afin que la participation des joueuses soient subordonnées à l'enregistrement des contrats.

Nicole VERLAGUET présente la mise en conformité du Cahier des Charges saison régulière de la NF1 et du Cahier des Charges du Final Four. Il s'agit de modifications visant à mettre les règlements en conformité avec les règlements généraux.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

** Règlements Généraux – Titre IV – Les Licenciés – article 442 (annexe 2) :*

Stéphanie PIOGER : les modifications proposées visent à mettre en conformité les règlements FFBB avec ceux de la LNB. La valeur du point LNB évolue tous les ans au 1^{er} Juillet.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

** Règlements Généraux – Pouvoir disciplinaire de la CFAMC – articles 604 et 609 (annexe 3) :*

Jacques DENEUX : les modifications proposées visent à supprimer le pouvoir disciplinaire accordé à la CFAMC, ce pouvoir se rapproche plus de la compétence de la Commission Fédérale Juridique (section discipline).

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

Gérald NIVELON souhaite savoir qui a la compétence pour l'application des sanctions en rapport avec la Charte de l'Arbitrage et savoir si les sanctions de la Charte de l'Arbitrage correspondent à une sanction disciplinaire relevant du Titre VI des Règlements Généraux ou d'une mesure administrative relevant du Titre IX des Règlements Généraux.

Jacques DENEUX lui précise que la CFAMC effectue les contrôles via les CDAMC, notifie les pénalités aux clubs non en règle pour les championnats de France et avise la Commission Sportive ainsi que les comités départementaux concernés.

** Règlements Généraux – Pouvoir disciplinaire de la Commission Contrôle de Gestion – articles 704.1, 704.2, 725 et 726 (annexe 4) :*

Francis FLAMME : les modifications proposées visent à ne pas limiter à des pénalités financières les sanctions dans certains cas, ainsi qu'à restructurer le règlement au regard des compétences conférées à la Commission Contrôle de Gestion. Cela implique le retrait des sanctions financières pour non production de documents.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

** Règlement Salles et Terrains (annexe 5) :*

René KIRSCH : compte tenu des importants changements réglementaires à venir (saison 2010 / 2011) concernant les tracés (lignes à 3 points et zones restrictives), la Commission Salles et Terrains propose de modifier son règlement dès la saison 2009-2010 en introduisant une note préalable : "Dans le cadre des futurs changements réglementaires liés aux tracés de basket imposés par la FIBA (décision du Bureau Central d'Avril 2008), la FFBB va répercuter ces changements réglementaires selon les schémas en annexes édités à compter du :

- 1^{er} septembre 2010 pour les équipements dont les équipes évoluent aux niveaux suivants :

Pro A, Pro B, LF,; NM1 et NF1 et toutes les compétitions de niveau continental (coupe et championnat d'Europe) et internationale.

Toutefois, si ces équipes évoluent dans des salles où ont lieu des compétitions de niveaux inférieurs, alors les nouveaux tracés devront faire apparaître la ligne à 3pts à 6m25 en pointillés (voir plans en annexe)

- 1^{er} septembre 2012 pour les équipements dont les équipes évoluent aux niveaux inférieurs à ceux mentionnés ci-dessus et selon le plan en annexe :

Attention, les salles ne permettant pas un tracé de l'aire de jeu aux dimensions 28mx15m (avec 2 m de dégagement) devront respecter les nouveaux tracés prévus pour une aire de jeu de 26 mx14 m (voir plans en annexe).

Les incidences techniques de ces changements règlementaires :

Ligne à 3 points à 6m75 et ligne à 6m25 en pointillés

Zone restrictive au format rectangulaire avec, à l'intérieur, un demi cercle allongé pour le passage en force

L'appareillage des 24 secondes, en plus de la fonction « remise à 24 secondes » (déjà présente) devra intégrer la fonction « remise à 14 secondes ».

Rappel : toutes les lignes du terrain font 5 cm de large et doivent être tracées de couleur :

Rouge : dans le cas d'une salle multisports (« multi-tracés »)

Blanche : dans le cas d'une salle spécialisée (« tracé unique basket »)

Concernant les tracés au sol, René KIRSCH précise que les salles en rénovation ou en construction pourront le faire dès à présent. Ces informations seront diffusées au plus large.

Frédéric JUGNET : dans l'article 6.a, remplacer "pourra" par "devra" implique une obligation de vérification par le représentant.

René KIRSCH : c'est dans le but de faire un recensement et une vérification globale des installations. Il y a un retard énorme au niveau du classement des salles.

Yolaine COSTES : les collectivités territoriales ne répondent pas toujours aux demandes.

Accord du Comité Directeur sur les modifications proposées, à l'unanimité des membres présents.

* *Règlement de la Ligue Féminine de Basket (annexe 6) :*

Thierry BALESTRIERE informe que le document comporte des remises en forme du texte, suite aux décisions adoptées la saison précédente.

Un point reste cependant à étudier avec la Commission de contrôle de gestion (sanction en cas de non engagement d'une équipe NF2 en Championnat de France. Ce point fera l'objet d'une étude et sera présenté au prochain Comité directeur.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

Thierry BALESTRIERE : lors de la dernière réunion du Bureau Fédéral, il a été évoqué l'ouverture du nombre de mutées et de licences T dans le Championnat de France Cadettes première division (groupe A). Les Commissions Juridique, Sportive et Technique ont été chargées de faire une étude.

Philippe LEGNAME est contre cette demande : d'autres équipes (hors équipes cadettes de LFB) font partie de cette compétition, ce ne serait pas une mesure équitable.

Cathy GISCOU : la formation dans les clubs ne serait plus légitime.

Refus du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Pierre SIUTAT : à l'avenir, les clubs en situation financière difficile ne devraient pas pouvoir participer aux compétitions européennes.

Yvan MAININI : au regard de la situation financière difficile de certains clubs de LFB, il serait opportun d'envisager un passage de 14 à 10 clubs engagés dans la division.

Philippe LEGNAME : il est très difficile d'organiser les championnats quand certaines décisions importantes sont prises tardivement, en fin de saison, alors que les calendriers et poules pour la saison suivante sont déjà constitués. Ne serait-il pas possible de demander aux clubs des comptes au 31 décembre avec une projection au 30 Juin ?

Yvan MAININI pense que ce n'est pas possible à mettre en pratique, et notamment en raison de l'affectation des subventions.

Frédéric JUGNET pense que les clubs devraient adopter un fonctionnement inverse, c'est-à-dire faire leur recrutement en fonction du budget prévisionnel validé.

Francis FLAMME confirme que c'est un problème récurrent. Il faudrait mettre en place une "formation" pour les clubs de NF1 montant en LFB. Il y a actuellement un grand manque de sérieux, il faut moraliser les affaires.

Le Comité Directeur charge la Commission Contrôle de Gestion d'étudier ce problème et décide que tout club en difficulté financière au 31 Décembre ne pourra pas être engagé en Compétition Européenne la saison suivante. Cette application est immédiate.

*** Statut de l'Entraîneur :**

Jean-Pierre HUNCKLER propose de modifier les deux articles suivants (annexe 7) :

- LFB - Article 2.7 Formation permanente – revalidation.
- LNB - Article 197 Séminaire de Formation permanente

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

*** Dispositions financières :**

Sophie GABORY : Les modifications proposées visent à aligner le coût d'un forfait en coupe de France sur celui d'un forfait en championnat PRO A ou PRO B pour les équipes de ces niveaux de compétition, dans un but davantage dissuasif pour les associations ou sociétés sportives concernées.

Tarifs divers :

(...)

Forfait coupe de France M et F :

(...)

~~PRO A, PRO B~~, Ligue Féminine : 1300 €

PRO A : Idem forfait compétition LNB

PRO B : Idem forfait compétition LNB

(...)

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

Sophie GABORY présente le projet d'achat d'une partie de l'immeuble voisin (1 étage et 8 parkings) et propose qu'une partie soit financée sur trésorerie et l'autre partie avec un emprunt sur 20 ans, à hauteur de 1.500.000 €.

Accord du Comité Directeur, à la majorité des membres présents.

Jean-Marc JEHANNO informe que la Ligue Nationale de Basket souhaite obtenir des parkings supplémentaires.

Yvan MAININI propose qu'une étude soit effectuée sur un accord de revente directe.

Sophie GABORY présente le projet des dispositions financières :

- Affiliations : +2,1 % environ.
- Licences : augmentation moyenne de 5%

Une discussion s'engage.

Yannick SUPIOT pense qu'il faut se donner les moyens de formation et d'encadrement.

Jean-Pierre HUNCKLER : à bien regarder, l'augmentation proposée n'est pas conséquente par rapport au service proposé.

Christian AUGER : c'est une question de présentation, mais c'est un sujet récurrent, toujours discuté en Assemblée Générale de Ligue ou Comité.

Jean-Pierre SIUTAT : une réflexion sera menée pour tenter d'apporter des améliorations.

Frédéric JUGNET : s'il y a une augmentation, c'est qu'il y a une volonté de faire quelque chose, un projet ?

Roselyne BIENVENU : les orientations qui justifient cette augmentation seront à présenter avec une grande pédagogie lors des Assemblées Générales de Ligues et Comités, mais il ne faut en aucun cas dépasser une augmentation de 5%.

Les membres du Comité Directeur sont d'accord avec cette proposition.

Sophie GABORY poursuit la présentation du projet des dispositions financières :

- Droit financier des licences hors EEE : en moyenne + 2%
- Droit d'engagement : en moyenne + 2%
- Forfaits Fédéraux : en moyenne + 2%
- Redevance Coupe d'Europe : pas d'augmentation
- Tarifs divers : seulement quelques modifications.

Roselyne BIENVENU : le Comité du Maine et Loire a reçu une réclamation, se plaignant que le montant d'une mutation pour une licence dirigeant était bien trop élevé.

Yvan MAININI propose qu'une étude soit réalisée avec le Trésorier Fédéral et la Commission des Finances. Une nouvelle proposition sera faite au prochain Comité Directeur.

Le reste des dispositions financières présentées n'apporte pas de remarques particulières.

3. Informations :

- Point sur le Championnat d'Europe Juniors à Metz et Hagondange.

Yann BARBITCH expose le projet d'organisation du Championnat d'Europe Juniors Masculins :

- du 23 Juillet au 2 Août 2009 à Metz.
- Le Comité d'Organisation Local est le Comité Départemental de Moselle, présidé par Gérard BERGER, avec une aide importante de la ville de Metz.
- Il y aura 4 poules de 4 équipes, soit 16 équipes participantes au total.
- 64 rencontres en tout.
- Environ 150 bénévoles par jour, sur toute la durée de la compétition.

Yvan MAININI : de toutes les compétitions de jeunes, c'est le Championnat d'Europe le plus riche et le plus intéressant, quant au niveau de la compétition.

Réunion du Samedi 28 Février 2009

- Point sur les arbitres professionnels.

Jacques DENEUX : Suite à la question posée par Frédéric JUGNET au Comité Directeur de janvier et à la demande du Président, il a effectué une étude de l'action des responsables techniques de Zone sur l'année civile 2008. Voici les grandes lignes, le rapport complet sera remis dans les jours prochains au Président de la Fédération.

Au plan de la répartition des volumes horaires sur les axes principaux définis dans leurs missions :

- Arbitrage (hors international) : en moyenne 50 rencontres par an, soit un volume de 300 heures consacré aux rencontres et 500 heures de déplacement.
- Missions de Responsable Technique de Zone : un global d'environ 300 heures auxquelles il faut ajouter 150 heures de déplacement.
- Travail administratif : 600 à 700 heures.
- Missions diverses (camps d'été, zones « outre mer », fédérations affinitaires, opérations de marketing – sponsoring, participation à la gestion du e-Learning, construction de vidéos de formation, alimentation du site, ...) pour un volume de 150 à 200 heures avec 50 à 60 heures de déplacement.
- A noter que les découchés représentent plus de 120 nuits sur l'année.
- Le volume global horaire effectif peut-être estimé à plus de 1500 heures auxquelles il faut ajouter 700 à 800 heures de déplacement, heures qui ne comprennent pas les heures consacrées aux obligations des découchés...
- Un travail sans doute exaltant mais très prenant.

Au plan des actions réalisées et/ou résultats obtenus

- Harmonisation de plus en plus effective et cohérente entre les différentes structures de formation des CRAMC et CDAMC. Les participations régulières des Responsable Technique de Zone à des réunions de Ligue ou Département, comme les réunions organisées dans les Zones, permettent des avancées importantes dans ce qui constitue un des axes majeurs de la mission assignée.
- 10 réunions mensuelles de cadrage des actions dans les zones (parfois remplacées par des séminaires d'élaboration de documents techniques qui enrichissent le site fédéral de fiches de formation « tous niveaux », de vidéos ou tests de savoir des règlements).
- Suivi des actions des Zones (stages de qualification de rentrée, stages de détection des jeunes espoirs, suivi des arbitres du championnat de France en difficulté, action de communication,...)
- La validation ou la formation de près de 400 formateurs de formateurs, revalidés tous les deux ans,

- En liaison avec la Charte et les actions des départements, le développement du nombre des arbitres, actuellement plus de 10.000 à être recensés, soit 2500 de plus que le plus bas estimé en début et en cours du mandat 04/08.
- Un encadrement des camps d'été qui a été apprécié au point que les candidats ont déjà été suffisants, en 2008, pour remplir tous les camps organisés à Sablé.
- Plus de 300 rencontres arbitrées sur le Haut Niveau,

Frédéric JUGNET déclare avoir sans doute mal formulé sa demande lors du Comité Directeur de Janvier. L'ampleur de la tâche accomplie lui est connue. La demande porte davantage sur une enquête de satisfaction des attentes des Zones, Liges et Comités.

Jacques DENEUX pense qu'en effet, une étude en ce sens est à mener.

Jean-Pierre SIUTAT demande combien d'arbitres sont nécessaires, en totalité ?

Yvan MAININI : il en faudrait 15 000.

- Point sur le système informatique fédéral.

Marie-Noëlle SERVAGE : il y a eu plusieurs alertes au mois de Novembre 2008, avec un "effondrement" du Site Internet de la FFBB. Le Service Informatique a immédiatement pensé à une attaque extérieure et une plainte a été déposée auprès de la BEFTI. Il est apparu qu'en raison de failles de sécurité un programme permettait de diriger les connectés vers d'autres sites. La Brigade Informatique a demandé à la FFBB d'effectuer un audit. Il en ressort que de multiples failles mettent en danger notre système. Les services accessibles à distance sont trop nombreux, il faut donc réduire ces accès. Il est nécessaire de renforcer les filtrages et d'effectuer des travaux pour améliorer la sécurité. Une étude va être réalisée pas nos services. Parallèlement la BEFTI poursuit son travail d'investigation.

- Challenge de l'Esprit Sportif "Jacques DORGAMBIDE".

Marie-Noëlle SERVAGE expose l'information transmise par le Conseil d'Honneur :

Le règlement adopté par le Comité Directeur du 13 Octobre 2007 précisait que les associations (féminine et masculine) lauréates selon les ratios établis recevront chacune un trophée et une récompense financière à la fin de la saison, au cours de l'Assemblée Générale de la FFBB. Le Conseil d'Honneur, lors de sa réunion statutaire de Deauville, le 27 Juin 2008, a proposé de récompenser financièrement les associations qui présentent les meilleurs ratios à la fin des rencontres aller, en plus des récompenses remises à l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Honneur réuni à Paris le 19 Février dernier constate après réception des documents FBI du 12 Février, que les ratios ne peuvent être déterminés à la fin des rencontres aller, compte tenu que chaque division de Championnat de France ne termine pas les rencontres à la même date du calendrier officiel.

Une nouvelle étude sera réalisée en collaboration avec la Commission Sportive. Un nouveau mode opératoire sera proposé pour la saison prochaine.

4. Calendrier :

- Commission des Agents Sportifs.

Roselyne BIENVENU explique que le programme, le Règlement et les modalités de l'examen d'Agent Sportif 2009 sont sans changement par rapport à l'année 2008.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents, concernant le programme, le règlement et les modalités d'examen

Elle précise que mi-février environ vingt candidats souhaitent passer l'examen. Aujourd'hui 75 % des Agents Sportifs possédant une licence n'exercent pas, seulement 10 Agents sont réellement "actifs".

- Poursuite de la réflexion sur les dates d'Assemblée Générale des Liges et Comités.

Yvan MAININI demande s'il est réellement judicieux d'imposer des délais entre les Assemblées Générales des Liges et Comités et l'AG de la FFBB ? D'imposer un délai minimum de 15 jours, par exemple ?

Roselyne BIENVENU : pourquoi avoir permis la réduction de ce délai ? Les vœux imposaient un délai. La motivation de l'obligation du délai est mise en place pour permettre une organisation plus fiable pour notamment intégrer les changements des délégués de Ligues.

Jean-Yves GUINCESTRE : quelles informations sont nécessaires pour l'Assemblée Générale de la FFBB venant des AG des Ligues ?

Jean-Marie FLORET : que marque l'AG ?

Yvan MAININI précise qu'elle est statutaire. Nous devons réfléchir si l'on crée des compétitions durant l'Été. On pourrait, par exemple, caler nos Assemblées Générales sur des années civiles.

Yannick SUPIOT : la mise en place d'un délai de 15 jours est tout à fait réalisable et cohérente.

George PANZA : il faut garder le dernier week-end de Juin pour l'Assemblée Générale FFBB.

Roselyne BIENVENU : oui mais en faisant bien attention aux contingences du calendrier, comme par exemple si le premier week-end de juin est la Pentecôte, il ne sera pas possible de faire une AG à ce moment là.

Après discussion, le Comité Directeur souhaite qu'un délai de 15 jours soit respecté entre les dates d'AG des Ligues et Comités et l'Assemblée Générale de la FFBB, à l'unanimité des membres présents.

- Proposition d'attribution des phases finales.

Philippe LEGNAME expose le tableau d'implantation des différentes phases finales de championnats (annexe 8). Tous les lieux ont été déterminés, à l'exception d'un plateau du Trophée Coupe de France Seniors Féminine, pour lequel aucune candidature n'a été reçue. Pour faire une bonne répartition des manifestations, la Commission Sportive a essayé de donner une organisation à chaque Ligue Régionale.

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

- Campagne de préparation des Equipes de France Seniors Masculines et Féminines.

Yvan MAININI communique le programme des rencontres de préparation de l'Equipe de France Féminine :

- 22 Mai 2009 : France / Grèce à Bourg en Bresse
- 23 Mai 2009 : France / Grèce à Saint-Etienne
- 24 Mai 2008 : France / Grèce à Lyon
- 29 Mai 2009 : France / Hongrie à Evry
- 30 Mai 2009 : France / République Tchèque à Evry
- 31 Mai 2009 : France / Australie à Evry
- Du 7 au 20 Juin 2009 : Championnat d'Europe en Lettonie.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite savoir si des voyages de supporters seront organisés ?

Une étude est en cours

Yvan MAININI communique quelques informations du programme de préparation de l'Equipe de France Masculine :

- une préparation aura lieu à Vichy, essentiellement.
- 24, 25 et 26 Juillet 2009 : Tournoi à Strasbourg.
- 30 Juillet 2009 : France / Hongrie à Paris.
- Pour les rencontres qualificatives au Championnat d'Europe 2009 :
 - o 05 Août : Italie – France
 - o 08 Août : France – Finlande à Pau
 - o 14 Août : France – Italie à Pau
 - o 17 Août : Finlande – France
 - o 27 Août : Finale aller.
 - o 30 Août : Finale retour.

5. Questions diverses.

Yvan MAININI communique :

Le nouveau groupement sportif enregistré au 27 Février 09 :

Street Pierrelatte Basketball.

La Commission des Jeunes propose le Label pour 3 ans aux clubs suivants :

Luçon Basket Club (CD 85) – BC Erstein (CD 67) – Le cendre Basket (CD 63) – CAJO Vierzon (CD 18) – Calais Basket (CD 62) – Montmelian Basket Savoie (CD 73).

Accord du Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

Jacqueline PALIN travaille sur la Convention d'Objectif, qui nécessite de définir les actions dans le cadre du parcours d'excellence sportif, mais rien n'est acté à cette date.

Jean-Pierre de VINCENZI pense qu'une stratégie de pré-filière doit être créée, avec une intégration au plan local (Comité / Ligue).

Georges PANZA regrette que la création de deux groupements sportifs n'ait pas été évoquée en Comité Directeur : Uzès et Tavel.

Cathy GISCOU informe que la Ligue des Pyrénées a déposé sa candidature auprès de la FFBB, pour l'organisation du Championnat du Monde des U17 Féminines.

Bernard GAVA :

- Les Comités Départementaux vont recevoir les dossiers pour la dotation Fête Nationale du Basket. La dotation prévisionnelle a été basée sur 50% du nombre global des licenciés MiniBasket.
- Des contacts ont été pris avec l'USEP, l'UGSEL et l'UNSS, il faut se féliciter de la qualité de ces relations.
- Le DVD Basket Lycée est en cours de réalisation.
- Les phases départementales du Challenge Benjamins sont en cours. Rappel : obligation d'une phase régionale différente de la phase départementale. Toute la procédure est en ligne sur le site Internet de la FFBB.

Jacques DENEUX : le Forum de l'Arbitrage se déroulera les 8, 9 et 10 Mai 2009 à Artigues.

Prochain Comité Directeur les 15 et 16 Mai 2009, à Paris.